

Date de parution : Le 18 Septembre 2007

Deux nouvelles formations en assurances : Un brevet professionnel et un BTS destinés aux opérationnels

Améliorer les compétences techniques et managériales, développer l'approche client des salariés des compagnies d'assurances. Tel est l'objectif des deux nouvelles formations initiées par le Centre de formation de la profession d'assurances (CFPA).

A cet effet deux conventions ont été signées vendredi dernier pour la création de deux formations diplômantes destinées aux professionnels, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien spécialisé.

Elles lient d'une part le centre à la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurances (Fmsar) et d'autre part le CFPA au groupe Ecole nationale des assurances (Enas), un institut de référence en France. «L'objectif est de former le personnel sur le plan technique et managérial pour leur permettre de contribuer à l'évolution de l'entreprise», assure Tayeb Rhafes, président du CFPA. Ainsi le programme débutera le 3 novembre prochain et dans les deux cas, la formation est étalée sur deux ans.

Le brevet professionnel s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat et ayant un minimum de six mois de pratique. Il vise également les professionnels n'ayant pas de diplôme mais justifiant de trois ans au moins d'expérience dans l'assurance.

Le programme BP est constitué de 6 unités. Elles comprennent dans la première année, les techniques d'assurances dommages, la communication, le droit appliqué et le droit des assurances.

La deuxième année est axée sur les techniques d'assurance des personnes, la communication, la gestion de l'entreprise, la comptabilité, les mathématiques, l'informatique et l'économie appliquée à l'assurance.

Le BTS dispensé également sur deux ans cible les titulaires d'un bac avec trois ans d'expérience dans l'assurance. Mais les titulaires d'un bac plus 2 qui justifient d'une expérience de 6 mois dans le secteur seront aussi admis. Les candidats qui auront accumulé au moins 5 ans d'expérience sont éligibles au programme après validation des acquis.

A l'instar du brevet professionnel, le BTS est constitué de 6 unités qui tournent autour de la culture générale et de l'expression française, l'anglais ainsi que l'environnement économique, juridique et managérial de l'assurance. L'accent sera mis aussi sur la culture générale et les techniques de communication.

La Fédération des assurances apportera son soutien pour la mise en oeuvre des deux formations. « Dans la mesure où les entreprises sont appelées à relever le défi pour la qualité de service, la fédération a estimé qu'il s'agit là d'un projet porteur pour le secteur», explique

Mohamed Hassan Bensalah, son président. Les assureurs apporteront leur expertise dans la confection des programmes, la recherche de formateurs et le suivi des formations.

Le partenaire français, l'Enas, proposera des solutions de formations basées sur des contenus techniques adaptés aux spécificités marocaines. Son association à ce programme est aussi une garantie de la crédibilité de la formation. L'Enas certifiera les titres délivrés par le CFPA selon les critères de l'éducation nationale française.

Carte de visite de l'Enas

L'Ecole nationale d'assurances est un institut du conservatoire des arts et métiers, grand établissement d'enseignement supérieur de recherche et d'information scientifique et technique, qui organise notamment des enseignements spécialisés. L'Enas propose également, en partenariat avec HEC dans le cadre de son mastère risques internationaux, un certificat Assurance des risques internationaux. Elle constitue avec l'Association pour l'enseignement de l'assurance le pôle diplômant du groupe Ecole nationale d'assurances.

Jalal BAAZI